

Mutation : nouveau levier d'attractivité pour Mayotte à compter du 1er janvier 2026

Le [décret n° 2025-1308 du 24 décembre 2025](#) vient préciser un dispositif très attendu pour renforcer l'attractivité des affectations à Mayotte au sein de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière.

👉 L'essentiel à retenir :

Ce [texte](#) met en œuvre l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) pour les agents affectés à Mayotte. Concrètement, à partir de trois ans de services continus, les fonctionnaires bénéficient d'une bonification d'ancienneté pour l'avancement d'échelon :

- 1 mois de bonification pour chacune des trois premières années,
- puis 2 mois par année supplémentaire au-delà de la troisième.

👉 Un cumul possible mais encadré

Pour les fonctionnaires de l'État, cette bonification peut être cumulée pendant cinq ans maximum avec l'ASA déjà prévue par le code général de la fonction publique. Au-delà, seul le régime de droit commun s'applique, avec des règles transitoires clairement sécurisées.

👉 Un impact direct sur les mobilités

Le [décret](#) élargit également les critères pris en compte dans les lignes directrices de gestion, en intégrant cette priorité liée à Mayotte dans les règles de mutation. C'est un signal fort adressé aux agents envisageant une affectation dans un territoire aux contraintes particulières.

👉 Entrée en vigueur

Les droits sont ouverts pour les années de service et d'affectation comptabilisées à partir du 1er janvier 2026.

🎯 Pourquoi c'est stratégique ?

Ce texte s'inscrit dans une logique claire : reconnaître l'engagement des agents à Mayotte, sécuriser leurs parcours professionnels et rendre ces affectations plus attractives, dans un contexte de fortes tensions de recrutement.

💬 Avis c'est un décret utile et plutôt bien calibré. Il ne règle pas à lui seul les difficultés structurelles d'attractivité de Mayotte, mais il apporte enfin une reconnaissance statutaire lisible et sécurisée, que les professionnels RH pourront mobiliser comme un véritable outil de gestion et de fidélisation.

[Télécharger Décret n° 2025-1308 du 24 décembre 2025 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté et à la priorité de mutation accordés aux fonctionnaires de l'Etat et aux fonctionnaires hospitaliers affectés à Mayotte - Légifrance](#)

Décret n° 2025-1308 du 24 décembre 2025 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté et à la priorité de mutation accordés aux fonctionnaires de l'Etat et aux fonctionnaires hospitaliers affectés à Mayotte

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information